

3. La norme standard d'une langue et ses caractéristiques

La typologie de Marie Louise Moreau montre que le concept de norme est complexe et pluriel. Les configurations linguistiques dans le monde sont riches et variées et par conséquent leur description fait ressortir une pluralité des normes linguistiques qui cohabitent dans un même espace linguistique. Les langues ayant une forte tradition écrite sont dotées d'une norme standard. On se pose alors la question sur l'origine de cette norme. Il est important de souligner que la norme standard n'est qu'une partie des normes linguistiques. Dans cette optique, T. Bulot a affirmé que « l'éventuelle forme standard d'une langue est ainsi une « norme » parmi d'autres » et il cite ensuite Knecht qui explique comment et par quel moyen la norme standard a été obtenue : « pris communément pour la modalité première et naturelle d'une langue, [le standard] est en réalité le résultat artificiel d'un long processus interventionniste de codification ou normalisation » (Knecht, 1997 :194).

Quand on s'intéresse de très près à la typologie de Marie-Louise Moreau, on s'apercevra facilement que cette norme standard de la langue prend sa source dans une ou plusieurs des « normes descriptives » (Bulot, 2013 :52). C'est la raison pour laquelle « la forme standard d'une langue, se confondant avec la norme prescriptive – celle qui répond à la question : tel énoncé est-il correct ? ».

Sur la légitimité de la norme standard par rapport à toutes les autres normes, Francard souligne qu'elle « n'a rien d'intrinsèquement linguistique ; elle obéit aux règles d'un marché linguistique dominé par les détenteurs d'un capital symbolique » (Francard, 1997a : 160). Ailleurs l'auteur ajoute que « la légitimité/illégitimité attribuée à [...] une variété linguistique est, dans certains cas, la traduction symbolique d'une stratification sociale : les groupes qui détiennent la maîtrise du capital culturel imposent leur « style » (au sens où Labov et Bourdieu entendent ce mot) comme étalon de référence pour hiérarchiser l'ensemble des productions langagières en concurrence au sein du marché linguistique » (Francard, 1997b : 201).

4. La langue polynomique

Pour décrire la situation sociolinguistique particulière de la langue corse qui se caractérise par une grande diversité, le linguiste français Jean-Baptiste Marcellesi a développé et théorisé le concept de langue polynomique. Pour cet auteur, toutes les langues sont nécessairement plurinormées c'est-à-dire

qu'elles sont dotées de plusieurs normes mais chaque langue fonctionne selon un modèle normatif spécifique. A partir de ses observations du terrain corse, Jean-Baptiste Marcellesi a remarqué qu'il existe des langues qui ne sont pas dotées d'une norme standard, des langues qu'il nomme polynomiques. Il parle ainsi de « langues dont l'unité est abstraite et résulte d'un mouvement dialectique et non de la simple ossification d'une norme unique, et dont l'existence est fondée sur la décision massive de ceux qui la parlent de lui donner un nom particulier et de la déclarer autonome des autres langues reconnues » (Marcellesi, 1983 : 314). Le concept de langue polynomique désigne donc des langues comportant plusieurs variétés linguistiques où chacune d'elle présente des différences linguistiques importantes à la fois sur le plan phonétique, lexical et morphosyntaxique, mais considérée par ses locuteurs et/ou les acteurs sociaux comme dotée d'une unité (Iazzi, 2018 : 331).

Concernant la relation des locuteurs à cette langue polynomique, Marcellesi souligne qu'on lui « reconnaissent plusieurs modalités d'existence, toutes également tolérées sans qu'il y ait entre elles hiérarchisation ou spécialisation de fonction. Elle s'accompagne de l'intertolérance entre utilisateurs de variétés différentes sur les plans phonologiques et morphologiques ... » (Marcellesi, 1988 : 170).

Ce modèle insiste sur le fait qu'une communauté linguistique donnée est en mesure de gérer son unité sans que celle-ci passe nécessairement par l'exclusion de certaines variétés au profit d'une variété quelconque. Les locuteurs d'une langue peuvent ainsi jouer un rôle important dans les décisions de politique linguistique et dans la mise en application de celle-ci.

5. Exemple pratique : la question de la norme dans la langue berbère

On peut souligner d'emblée que la situation de la langue corse présente beaucoup de similitudes avec celle de la langue berbère. Les deux langues sont caractérisées par une diversité très importante sur tous les niveaux de la langue (lexical, phonétique et morphosyntaxique). La langue berbère (ou tamazight) occupe un vaste espace géographique constitué de plusieurs sphères linguistiques d'importance inégale, relativement isolées et séparées par des îlots arabophones plus ou moins importants.

Cette langue est actuellement composée de plusieurs variétés présentes dans une dizaine de pays : Algérie, Maroc, Tunisie, Libye, Egypte, Niger, Mali,

Burkina Faso, Mauritanie et aux îles Canaries. En Algérie même, le berbère est constitué de plusieurs parlers (kabyले, chaoui, chenoui, M'zab, touareg,...), où l'intercompréhension n'est pas toujours garantie.

La variation linguistique est tellement importante dans le domaine berbère que des linguistes s'interrogent encore aujourd'hui sur l'existence d'une ou de plusieurs langues berbères. Certains auteurs privilégient la thèse de l'unité profonde des parlers berbères, tout en reconnaissant l'existence de la diversité sur les plans : phonétique, lexical et, quelquefois, morphosyntaxique. En revanche, d'autres chercheurs, en se basant sur le critère de l'intercompréhension qui est parfois difficile, adoptent une autre vision reconnaissant ainsi l'existence de plusieurs langues berbères.

La standardisation de la langue berbère et donc le choix de la norme standard a fait couler beaucoup d'encre aussi bien dans milieux scientifiques que dans les milieux militants. Les linguistes s'accordent à dire qu'il existe dans l'ensemble quatre alternatives possibles pour dégager la norme du berbère :

- 1- Aménager une langue pan-berbère à partir de toutes les variétés existantes.
- 2- Aménager une seule variété de référence et l'imposer comme norme.
- 3- Aménager une variété centrale c'est-à-dire une variété plus proche des autres
- 4- Aménager toutes les variétés régionales et par conséquent reconnaître plusieurs normes régionales.

Il est clair que chaque démarche présente des inconvénients. Les trois premières présentent ainsi, dans l'ensemble, le risque de voir les locuteurs des variétés qui ne sont pas aménagées rejeter la variété sélectionnée. C'est la raison pour laquelle plusieurs linguistes berbérissants (Mouloud Lounaouci, Salem Chaker, Kamal Naït Zerrad, ...) proposent d'adopter une approche polynomique pour standardiser la langue berbère. Ils préconisent la reconnaissance et l'intégration de toutes les variations au sein de la norme à tous les niveaux (phonétique / phonologique, lexical, morphosyntaxique) aussi bien à l'écrit qu'à l'oral (Iazzi, 2018). La démarche polynomique permet la prise en charge de toutes les variétés du berbère en favorisant une meilleure adhésion de tous les groupes berbérophones comme le souligne si bien El Mehdi Iazzi (2018 : 30) dans le passage suivant : « l'approche polynomique appréhende la langue dans le respect de sa diversité. Toutes les variétés sont reconnues légitimes et aucune ne peut prétendre représenter à elle seule la langue ».

Pour El Mehdi Iazzi (2018 :31) l'approche polynomique présente beaucoup d'avantages car elle permet de :

- Prendre en considération la réalité sociolinguistique de la langue berbère comme langue maternelle vivante sous ses formes régionales et d'éviter le problème de l'insécurité linguistique qu'engendrerait l'imposition d'une norme unifiée et rigide dans laquelle les locuteurs natifs ne se reconnaîtraient pas et qui les obligerait à se soumettre à une situation diglossique ;
- Construire une norme qui ne sera pas coupée des usages réels et actuels de la langue en nourrissant la redynamisation de la langue sur le plan linguistique, sociolinguistique et politique ;
- Eviter que les apprenants du berbère comme langue seconde se retrouvent face à des situations de communication non naturelles où ce qu'ils ont appris ne leur sera pas d'un grand secours ;
- Placer les différentes variantes régionales sur le même pied d'égalité, sans hiérarchisation aucune, grâce à une gestion démocratique de la diversité des pratiques linguistiques ;
- Maintenir les conditions objectives qui ont assuré à la langue son aspect vivant, en garantissant l'adhésion de tous et leur participation à la dynamisation sociale de la langue.

Support élaboré par :

Dr. BESSAI Bachir

Maître de Conférences, Université de Béjaia